

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ**

Département de l'Oise

Séance ordinaire du 25 mars 2024 à 19h

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 25/03/2024
ID : 060-216003756-20240325-2_2024_07_01-DE



Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 08
- pouvoirs : 03
- suffrages exprimés : 11

Date de convocation
13/03/2024
Date d'affichage
13/03/2024

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de M. Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE. BOURDON. GOBET. DANGREAU. DUVAL. MEUNIER. VIGOGNE. PAREDES

Absents excusés : M. VERNEY qui donne pouvoir à M. PAREDES - M. LEGRAND qui donne pouvoir à Mme DUVAL - M. BONICHOT qui donne pouvoir à Mme VIGOGNE

Secrétaire de séance : Mme Céline MEUNIER

2.2024.07 : Présentation et vote du budget primitif 2024

M. Didier BOURDON présente le budget primitif au Conseil Municipal : l'état prévisionnel a été communiqué aux conseillers avec la convocation

FONCTIONNEMENT : Dépenses /Recettes : 518 345 €

INVESTISSEMENT : Dépenses/Recettes : 84 140 €

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr